



SECTEUR DU ROANNAIS

- Sur l'ensemble du secteur : - Sécurisation de l'alimentation en eau potable
 - Maintien de la diversité de la ressource en eau potable
 - Amélioration de la continuité écologique
 - Réduction des pollutions diffuses

Et plus localement :

- Conciliation des usages et des milieux
- Restauration morphologique des cours d'eau
- Réduction des pollutions
- Préservation de la biodiversité
- Gestion du risque inondation
- Barrage de Villerest : réduction eutrophisation
- Amélioration des rendements de réseaux d'eau potable

MONTS DU LYONNAIS ET DU BEAUJOLAIS

- Sur l'ensemble du secteur : - Amélioration de la qualité des eaux
 - Réduction des pollutions
 - Amélioration des rendements de réseaux d'eau potable

Et plus localement :

- Conciliation des usages et des milieux
- Préservation de la biodiversité et amélioration de la continuité écologique
- Restauration morphologique des cours d'eau.

PLAINE DU FOREZ

- Sur l'ensemble du secteur : - Amélioration de la qualité des eaux
 - Conciliation des usages et des milieux
 - Sécurisation de l'alimentation en eau potable
 - Réduction des pollutions
 - Restauration morphologique des cours d'eau
 - Gestion du risque inondation

Et plus localement :

- Optimisation de la gestion du canal du Forez
- Amélioration de la continuité écologique
- Préservation de la biodiversité

MONTS DU FOREZ ET DE LA MADELEINE

- Sur l'ensemble du secteur : - Préservation de la biodiversité
 - Amélioration de la continuité écologique
 - Maintien de la diversité de la ressource en eau potable

Et plus localement :

- Conciliation des usages et des milieux
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Réduction des pollutions

STÉPHANOIS :

- Sur l'ensemble du secteur : - Restauration morphologique des cours d'eau
 - Gestion du risque inondation
 - Réduction des pollutions

Et plus localement :

- Conciliation des usages et des milieux
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable

PILAT :

- Sur l'ensemble du secteur : - Sécurisation de l'alimentation en eau potable
 - Amélioration de la continuité écologique
 - Préservation de la biodiversité

Et plus localement :

- Conciliation des usages et des milieux
- Réduction des pollutions
- Gestion des insuffisances saisonnières des secteurs non desservis par le réseau d'eau potable public
- Gestion du risque d'inondation
- Restauration morphologique des cours d'eau

SUR L'ENSEMBLE DES SECTEURS

- Maîtrise du prix de l'eau, notamment si prix > 3,50 € TTC/m³ d'eau potable
- Gestion des espèces invasives (végétales en tête de bassin prioritairement)
- Amélioration de la qualité sanitaire de l'eau potable
- Développement maîtrisé des activités du territoire (agriculture, tourisme, industrie, etc.)